



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE

Entraide mondiale

membre de **actalliance**



Pour donner un avenir et de l'espérance

*Stratégie globale du Département
d'entraide mondiale de la Fédération
luthérienne mondiale 2019-2024*

A photograph of a man with a beard, wearing a red and black striped polo shirt and dark pants, walking on a dirt road. In the background, there is a large settlement of blue tents, characteristic of a refugee camp, under a cloudy sky. The text is overlaid on the left side of the image.

*« Notre stratégie a un objectif clair :
les personnes que nous aidons.
Au cœur de notre action se trouvent
les personnes qui prennent part à
notre travail et qui en bénéficient :
les réfugié-e-s, les personnes
déplacées à l'intérieur de leur
propre pays, les rapatrié-e-s, les
communautés d'accueil et les
communautés menacées. »*

© Fédération luthérienne mondiale, 2018

Publié par : Bureau des services de communication,
Département de la planification et des opérations

Route de Ferney 150
Case postale 2100
1211 Genève 2, Suisse

Conception graphique : Weaver Creative
www.weavercreative.co.nz

ISBN : 978-2-940459-91-9



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE

Entraide mondiale

membre de [act alliance](#)

Des Irakiens déambulent dans le camp de Khanké, non loin de la ville de Dohuk, au Kurdistan irakien, où la FLM intervient.

Photo : FLM/S. Cox.

Photo de couverture : Un jeune garçon boit l'eau d'un puits installé par la FLM, dans le district de Viengphoukha, au Laos. Photo : FLM/Thomas Lohnes.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	04	3	Lieux d'action et modes de fonctionnement	17
Introduction	07		3.1 Opérations par pays, présence mondiale	17
1 Qui nous sommes	08		3.2 Accent sur les plus vulnérables	17
1.1 Vision et mission	09		3.3 Souplesse des modes d'action	18
1.2 Valeurs et principes	10		3.4 Analyse et mesures concernant les rapports de genre	18
1.2.1 Dignité, droits humains et justice	10		3.5 Actions fondées sur les droits et dynamique du local à l'international	18
1.2.2 Compassion et engagement	10		3.6 Engagement pour la durabilité et faible empreinte carbone	19
1.2.3 Inclusion et diversité	10		3.7 Comportement exemplaire du personnel	19
1.2.4 Participation concrète	10			
1.2.5 Transparence et responsabilité	11		4 Réseaux et collaborations	20
1.2.6 Principes humanitaires	11		4.1 Communautés locales	20
1.2.7 Justice de genre	11		4.2 Société civile	20
1.2.8 Justice climatique	11		4.3 Églises membres de la FLM	21
			4.4 Gouvernements et autres détenteurs d'obligations	21
2 Le monde dans lequel nous évoluons	13		4.5 Communautés œcuméniques et interreligieuses	22
			4.6 Organisations associées	22
			4.7 Agences des Nations Unies	23
			4.8 Réseaux internationaux	23

5	Ensemble des programmes	24
5.1	Domaine d'action : moyens de subsistance	31
5.1.1	Soutien aux moyens de subsistance des personnes et des foyers	31
5.1.2	Moyens de subsistance au niveau communautaire	32
5.1.3	Soutien des moyens de subsistance aux échelons institutionnel et politique	33
5.2	Domaine d'action : services de qualité	35
5.2.1	Satisfaire les besoins fondamentaux des personnes en temps de crise	36
5.2.2	Consolider les services à l'échelon communautaire	36
5.2.3	Consolider les politiques et institutions en charge de la fourniture de services	37
5.3	Domaine d'action : protection et cohésion sociale	39
5.3.1	Soutenir le respect des droits humains fondamentaux des personnes et des familles	39
5.3.2	Valoriser la protection et de la cohésion sociale à l'échelle de la communauté	40
5.3.3	Consolider les cadres institutionnels, juridiques et politiques relatifs à la protection	41

6	Systèmes et pratiques pour assurer la mise en place de programmes de qualité	42
6.1	Harmonisation des structures et systèmes d'aide	42
6.2	Mobilisation des ressources et financement pérenne	43
6.3	Gestion financière solide	43
6.4	Gestion délibérée des relations	43
6.5	Qualité et responsabilité	44
6.6	Sûreté et sécurité	44
6.7	Gestion des connaissances et formation	45
6.8	Investir dans les personnes	45
6.9	Infrastructure verte	45

AVANT-PROPOS

La présente stratégie globale 2019–2024 présente une nouvelle approche de l'action du Département d'entraide mondiale de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) à l'international. Elle définit une orientation précise pour une réaction efficace, intégrée et adaptée à des cadres opérationnels toujours plus complexes et en constante mutation.

Mais l'enjeu de notre stratégie reste clair : il s'agit des personnes que nous aidons. Au cœur de tout ce que nous faisons se trouvent les personnes qui prennent part à notre travail et celles qui en bénéficient : les réfugié-e-s, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP), les rapatrié-e-s, les communautés d'accueil et les communautés menacées. Notre travail a pour ambition de renforcer leurs capacités et de leur permettre de devenir des citoyen-ne-s à part entière dans un environnement fragile voire violent, soumis à des changements rapides et souvent dramatiques. La dignité et les droits inhérents à toute personne sont les piliers de notre démarche et influencent la prise de décision à tous les niveaux.

Notre travail s'appuie sur trois domaines d'action interdépendants :



Moyens de subsistance



Services de qualité



Protection et cohésion sociale

Le Département d'entraide mondiale de la FLM est fort de plusieurs décennies d'expérience dans ces domaines et mettra ce cycle stratégique à profit pour améliorer ses capacités à innover et développer de nouvelles manières de travailler dans ce cadre, notamment en relevant les défis imbriqués et communs qu'ils présentent.

Chacun des trois domaines programmatiques couvre les phases d'assistance humanitaire, de reconstruction et de développement sur le long terme, car nous sommes conscients qu'elles peuvent être mises en œuvre simultanément dans certains contextes nationaux ou régionaux ou encore alterner rapidement.

La force du Département d'entraide mondiale est sa capacité unique à passer d'une phase à l'autre et à adapter ses approches aux évolutions de contexte grâce à son enracinement dans les communautés.

Le fonctionnement du Département d'entraide mondiale est également adaptable, de la mise en œuvre directe à la délégation à des partenaires. En tant qu'organisation non gouvernementale (ONG) internationale, il a un rôle à jouer pour renforcer la société civile à tous les niveaux : mettre en place des réseaux locaux, les fédérer avec d'autres organisations au niveau national et rendre possible l'accès aux procédures internationales relatives aux droits humains. Telle est la dynamique de notre approche, « du local à l'international ».

Les racines religieuses de notre organisation nous incitent à nous mettre en relation et à travailler non seulement avec nos propres Églises, membres de la FLM, et d'autres partenaires œcuméniques, mais également avec des organisations interreligieuses et des entités laïques, gouvernementales, régionales et internationales. Nous partageons les enseignements tirés de notre action axée sur les personnes pour mettre en place des approches communes efficaces à même d'apporter de l'espoir, de remédier aux

causes profondes des problèmes et de bénéficier davantage aux personnes dans le monde entier.

La présente stratégie souligne les efforts accrus que nous investissons dans la lutte contre les changements climatiques, que ce soit en termes d'objectifs humanitaires et de développement sur le terrain ou au travers de notre implication dans le dialogue sur les politiques à mener aux niveaux national, régional et international. Elle reflète également l'insécurité croissante qui caractérise les environnements au sein desquels nous intervenons et les défis que cela pose à nos opérations. L'intérêt grandissant pour les débouchés et les difficultés liés à la numérisation dans notre secteur nous permet de développer de nouvelles façons d'instaurer des changements positifs avec les communautés et nos équipes.

Nous avons adopté une nouvelle devise pour ce plan stratégique : « Afin de vous donner un avenir et de l'espérance » (Jérémie 29:11). La FLM s'est engagée, depuis ses débuts et à travers sa Constitution, en faveur de « l'allègement de la détresse humaine, la promotion de la paix et des droits de l'homme, la justice sociale et économique, le respect de la création de Dieu et le partage des ressources ». Le Département d'entraide mondiale se donne pour objectif de faire entendre sa voix et d'agir pour la solidarité et au service de celles et ceux qui en ont le plus besoin, avec pour vision l'espérance et l'avenir.

Maria Immonen, directrice du
Département d'entraide mondiale

Des membres du personnel de la FLM dans le camp de réfugié-e-s de M'Berra, en Mauritanie, qui accueille plus de 50 000 réfugié-e-s venant du Mali.

Photo : FLM/C. Kästner.



INTRODUCTION

Le présent document oriente les travaux du Département d'entraide mondiale de la FLM à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2024. Il est étroitement lié à la Stratégie globale de la FLM, couvrant la même période.

La Stratégie du Département d'entraide mondiale de la FLM est le document de niveau le plus élevé au sein du département et sert de guide sur lequel toutes les stratégies de niveau national s'alignent. C'est pourquoi cette stratégie s'applique à toutes les équipes du Département d'entraide mondiale et présente leur travail à nos partenaires. Le présent document explique ce que nous représentons, les objectifs que nous nous sommes fixés et la façon dont nous comptons les atteindre.

1.

QUI NOUS SOMMES

Le Département d'entraide mondiale de la FLM est la branche d'action humanitaire et de développement de la FLM. La FLM est une communion mondiale d'Églises fondée sur les enseignements de la Réforme luthérienne tels qu'ils sont interprétés dans les diverses situations que nous vivons actuellement.

La grâce libératrice de Dieu nous rend plus forts et nous appelle à nous engager activement et de façon constructive pour le monde. Nous considérons les personnes vulnérables comme nos prochains, nous les aimons, nous nous mettons à leur service et nous revendiquons leur droit à la dignité. Notre foi pose le principe de la dignité de chaque être humain, ce qui constitue le socle des droits humains. Notre engagement en faveur des droits humains de tout un chacun, quel que soit son statut, est au cœur de notre travail, de nos actions et de nos opérations.

Dès les débuts de la FLM en 1947, ses Églises membres ont mandaté le Département d'entraide mondiale, acteur principal de la diaconie (le service aux autres) internationale, de venir en aide à toutes les personnes dans le besoin, sans aucune discrimination.

Aujourd'hui, le Département d'entraide mondiale est une organisation internationale d'inspiration religieuse largement reconnue et présente dans 28 pays. Nous cherchons à rassembler des personnes venant d'horizons différents dans une quête commune de justice, de paix et de réconciliation au sein d'un monde de plus en plus complexe et divisé.

Nous sommes particulièrement renommés pour notre travail humanitaire opportun, bienveillant et professionnel, ainsi que pour notre présence sur le terrain dans des zones difficiles d'accès. Notre travail s'articule autour des personnes et des communautés. Nous travaillons avant tout avec les plus vulnérables et nous agissons auprès des autorités locales et des structures de la communauté pour revendiquer et faire appliquer leurs droits.



Le Département d'entraide mondiale est unique par son enracinement local et ses connexions mondiales, permettant d'établir un pont entre la voix des communautés locales et le dialogue international, les activités de plaidoyer et celles en faveur de la paix.

Le fait d'associer l'aide humanitaire à la reconstruction et au développement nous permet d'être flexibles pour répondre aux besoins humanitaires et défendre les droits humains dans des contextes variés et difficiles conformément au mandat reçu des Églises membres de la FLM. Conformément aux Objectifs de développement durable (ODD), nous tenons à offrir des solutions à plus long terme qui s'attaquent aux causes premières de la pauvreté afin que tout le monde puisse exercer ses droits et mener une vie digne.

Le Département d'entraide mondiale s'engage activement auprès des Églises, des organisations associées, des partenaires interreligieux et des acteurs laïcs, notamment les Nations Unies. Nous faisons partie de la FLM et à ce titre, nous sommes en relation avec les Églises membres et leurs organisations humanitaires et de développement. Nous sommes le plus grand partenaire opérationnel de l'Alliance ACT – Action commune des Églises, un réseau international d'Églises et d'organisations protestantes et orthodoxes actives dans le développement, l'aide humanitaire et le plaidoyer. Travailler avec d'autres entités nous permet d'être préparés et de réagir aux défis qui surviennent dans de nombreuses situations de fragilité partout dans le monde.

1.1 Vision et mission

L'œuvre du Département d'entraide mondiale répond à la vision de la FLM : celle d'un monde juste, pacifique et réconcilié, libre par la grâce de Dieu.

Vision

Que les peuples du monde vivent dans la paix et la dignité, unis dans leur diversité au sein de sociétés justes, et qu'ils puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux, développer leurs capacités et revendiquer leurs droits universels afin d'améliorer leur qualité de vie, tant individuellement que collectivement.

Mission

Fort de l'amour que Dieu porte à toute l'humanité, le Département d'entraide mondiale s'efforce de combattre les causes et les conséquences de la souffrance et de la pauvreté des êtres humains et d'y répondre en associant actions locales et activités de plaidoyer nationales et internationales.

1.2 Valeurs et principes

Dignité, droits humains et justice

Nous considérons que chaque personne a le droit de mener une vie digne, sans subir de mauvais traitement, de discrimination ou d'oppression. Nous considérons



que la défense des droits humains est cruciale pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté, instaurer un climat de justice et de paix et assurer la durabilité du développement. La dignité que Dieu a accordée à chacun-e est le socle des principes et conventions internationaux relatifs aux droits humains¹ qui guident notre travail, nos actions et nos opérations.

Compassion et engagement

Nous nous engageons à œuvrer pour les personnes en détresse, celles qui ne peuvent pas se faire entendre et celles qui vivent dans des zones où personne ne va. Nous redoublons d'efforts pour atteindre les personnes qui sont oubliées ou considérées comme hors de portée.

Inclusion et diversité

Nous croyons à l'importance et à la force de la

diversité et de l'inclusion au sein des communautés dans lesquelles nous travaillons ainsi que dans nos propres équipes.

Participation significative

Nous considérons que le développement durable passe par la participation concrète de toutes les personnes bénéficiant de nos programmes, quels que soient leur sexe, leur âge et leurs compétences. Cela implique qu'elles prennent part à la prise de décisions et demandent des comptes aux responsables locaux.

Transparence et responsabilité

Nous sommes résolument attachés à la transparence et à la responsabilité envers les personnes avec lesquelles nous travaillons ainsi qu'envers les communautés, les partenaires et les donateurs. Nous fixons des normes de qualité élevées et nous

1 Principaux cadres internationaux relatifs aux droits humains : Déclaration universelle des droits de l'homme ; Convention relative aux droits de l'enfant ; Convention relative aux droits des personnes handicapées ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; et les Conventions de Genève relatives au droit humanitaire (portant sur le traitement des prisonniers de guerre et la protection des civils en temps de guerre).

effectuons régulièrement des contrôles en vue d'une amélioration constante. Nous respectons les normes internationales² et nous avons mis en place un mécanisme interne de traitement des plaintes.

Principes humanitaires

Nous aidons les personnes sans distinction de couleur, de religion, d'origine ethnique, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle ou de conviction politique, sans discrimination ni favoritisme. Nous appliquons les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Justice de genre

Nous considérons que la femme et l'homme, tous deux créés à l'image de Dieu, partagent la responsabilité d'intendant-e-s de la Création. La justice de genre est atteinte grâce à l'égalité et à l'équilibre des rapports de force entre les hommes et les femmes. Nous nous engageons à éliminer les systèmes de privilèges et d'oppression institutionnels, culturels et relationnels qui entretiennent les discriminations à l'égard des femmes.

Justice climatique

Nous constatons que les conséquences des changements climatiques touchent en premier lieu et le plus durement les personnes en grande précarité. Nous sommes déterminé-e-s à garantir que nos programmes réduisent les risques immédiats et à long terme liés aux changements climatiques pour les communautés que nous aidons.

2 Comme la Norme humanitaire fondamentale (CHS) et le Projet Sphère (Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes).

Un technicien agricole inspecte un champ de maïs au Salvador, où les récoltes ont été détruites par la sécheresse causée par les changements climatiques.

Photo : Sean Hawkey



2.

LE MONDE DANS LEQUEL NOUS ÉVOLUONS

Ces deux dernières décennies, des avancées considérables ont été faites dans de nombreux domaines du développement humain. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a beaucoup diminué sur tous les continents, la sous-alimentation a été réduite de moitié dans le monde, les taux de mortalité infantile et maternelle diminuent dans toutes les régions du globe et le nombre d'enfants scolarisés et ayant accès à une instruction de qualité est en constante augmentation.

L'accès aux services de base s'est amélioré et jamais autant de personnes n'ont joui des droits humains, économiques, sociaux et culturels fondamentaux. La coopération internationale s'est traduite par un accord mondial sur la façon de lutter contre les changements climatiques. Le Conseil des droits de l'homme a été créé et la collaboration internationale pour contrer les défis communs des changements climatiques a beaucoup avancé.

De nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique ont connu des périodes de croissance régulière, des progrès dans de nombreux domaines sociaux et sur le plan des libertés politiques, et une amélioration du bien-être pour tous les citoyen-ne-s. L'évolution numérique, les innovations technologiques, l'accès à l'information et la connectivité offrent des occasions uniques pour une amélioration de la vie des personnes pauvres et marginalisées à l'échelle mondiale.

Dans le même temps, le monde voit l'augmentation constante du nombre sans précédent de personnes déplacées dans leur propre pays et de réfugié-e-s, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) faisant état de plus de 65 millions de personnes contraintes de quitter leur foyer en 2017, dont plus de la moitié sont des enfants.

La violence, la guerre, l'insécurité et les catastrophes complexes et prolongées sont aggravées par les effets néfastes des changements climatiques.

La montée des extrémismes religieux et la politisation de la religion complexifient nombre de situations humanitaires. L'expansion des populismes et des nationalismes à l'échelle mondiale provoque une augmentation de la discrimination à l'égard des migrant-e-s et des réfugié-e-s, le mépris des principes, des valeurs et du droit international relatifs aux droits humains ainsi que la politisation de l'aide au

développement. Les structures humanitaires sont débordées et dans l'incapacité de réagir adéquatement aux catastrophes survenant dans différentes parties du globe. Les processus politiques internationaux destinés à mettre un terme aux conflits et à limiter leur impact ne fonctionnent pas.

Depuis la signature de l'Accord de Paris en 2016, des rapports scientifiques remis par de nombreux universitaires, chercheurs et chercheuses confirment l'accélération rapide des changements climatiques, signalant un réchauffement plus rapide que prévu dans les régions polaires et des températures moyennes mondiales. Les conséquences de ces modifications sont subies de façon disproportionnée par les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, et sont à l'origine de nombreux conflits prolongés.

La restriction indéniable de l'espace accordé à la société civile affecte la capacité des organisations humanitaires et de développement à travailler dans beaucoup de pays. La sécurité de nos équipes est une préoccupation grandissante dans des contextes où la légitimité

et la pertinence de notre travail sont contestées et où il y a un manque de responsabilisation des gouvernements envers leurs citoyen-e-s.

L'instabilité profondément enracinée, l'augmentation des inégalités entre les riches et les pauvres, la fragilisation de la défense des droits humains et la capacité réduite des États à assurer les services de base à tous leurs citoyen-e-s influent considérablement sur le cadre de travail du Département d'entraide mondiale. La cohésion sociale et les environnements propices au développement humain, à la coopération et à la prospérité sont menacés en de nombreux endroits du monde.

Des processus internationaux cruciaux destinés à rapprocher l'action humanitaire définiront le contexte humanitaire et de développement pour les décennies à venir.

Une telle action doit travailler sur la résilience, la préparation aux catastrophes et le développement

axé sur les moyens de subsistance, tout en cherchant par tous les moyens à traiter les causes principales de conflit et de déplacement. Au cœur de cette action se trouvent les Objectifs de développement durable (ODD), la Grande négociation, les Principes d'Istanbul et les processus de développement de pactes mondiaux sur les réfugiés et la migration. Au cours de ces discussions, les questions importantes concernant le financement, la transparence, la responsabilité, la coopération avec le secteur privé et la protection sont celles qui nécessiteront un engagement et un dialogue conséquents afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du travail dans ce domaine.

Tous ces éléments façonnent l'environnement de travail du Département d'entraide mondiale, qui reste en bonne place pour réagir aux problèmes posés par les conflits et l'instabilité du monde d'aujourd'hui et de demain.



*Rawand est une oncologue
palestinienne à l'hôpital
Augusta Victoria. Ce
complexe est géré par la
FLM à Jérusalem.*

Photo : FLM/M. Renaux.

3

LIEUX D'ACTION ET MODES DE FONCTIONNEMENT

3.1 Opérations par pays, présence mondiale

Le Département d'entraide mondiale de la FLM œuvre principalement en Afrique, en Asie, au Proche-Orient, en Amérique latine et dans les Caraïbes et son siège se trouve à Genève, en Suisse. De ce fait, nous sommes présents dans plusieurs endroits du monde, dans certaines des zones les plus dangereuses et dans des environnements variés et souvent très changeants.

Notre bureau à Genève nous permet d'avoir un accès direct aux autres acteurs et réseaux de l'aide humanitaire internationale et nous sommes une ONG accréditée et dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies. Cela nous ouvre des horizons pour mettre à profit la valeur ajoutée de la FLM en tant qu'organisation internationale, partager notre expérience et peser sur les politiques et les pratiques aux niveaux régional et international.

Nos opérations sont gérées au niveau national ou régional. Elles varient en termes d'objectif et de zones d'intervention en fonction des besoins, de la situation, du contexte, des capacités locales, de la géographie et de la disponibilité des ressources.

3.2 Accent sur les plus vulnérables

Le Département d'entraide mondiale vient en aide aux réfugié-e-s et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui, pour un laps de temps plus ou moins long, ne peuvent revenir chez elles.

Nous travaillons auprès des rapatrié-e-s en les aidant à se réinstaller dans leur environnement d'origine ainsi qu'avec les communautés d'accueil et les autorités locales qui reçoivent les personnes déplacées ou les rapatrié-e-s.

Nous œuvrons pour les communautés menacées, notamment celles qui sont exposées aux catastrophes naturelles ou qui perdent beaucoup de leurs membres en raison des migrations. Nous cherchons à éviter les conséquences de la pauvreté et des injustices en instaurant une résilience durable.

3.3 Souplesse des modes d'action

Selon le contexte, nous adoptons différents modes de fonctionnement – mise en œuvre directe, partenariats locaux, programmes communs avec d'autres partenaires nationaux ou internationaux, etc. – en nous efforçant de toujours optimiser nos méthodes pour répondre aux besoins des personnes auprès de qui nous travaillons et défendre leurs droits.

Dans des contextes humanitaires, nous apportons notre expérience en tant qu'acteur direct, reconnu pour son impartialité et son engagement à garantir une participation concrète. Nous épaulons les organisations qui s'appuient sur les communautés et donnons les moyens aux structures locales, qu'elles soient gouvernementales ou traditionnelles, de remplir de leur mission. Ceci nous rend crédible sur le long terme lorsque nous défendons nos positions et que nous faisons le lien entre la base et le niveau international.

Dans des contextes alliant une société civile dynamique et des structures communautaires solides, nous agissons par des partenaires locaux crédibles, notamment des Églises et des ONG. Ces partenaires ajoutent leur expérience spécifique au contexte dans lequel nous œuvrons pour que les solutions soient durables. En tant que branche de la FLM, nous sommes particulièrement attachés à travailler avec des Églises, des organisations associées, d'autres communautés religieuses et des organisations d'inspiration religieuse dans le cadre d'une coopération œcuménique et interreligieuse.

3.4 Analyse et mesures concernant les rapports de genre

Dans tous nos programmes, nous mobilisons des hommes, des femmes, des garçons et des filles, des communautés et les autorités locales et nationales afin de trouver ensemble des solutions aux inégalités dans les rapports de force entre les hommes et les femmes. Notre objectif est d'en finir avec les systèmes de privilèges et d'oppression qui entretiennent les discriminations et de modifier les comportements et les habitudes au sein des familles, des communautés et des institutions. Nous appliquons la Politique de la FLM relative à la justice de genre pour sensibiliser aux problématiques de genre, développer les compétences et utiliser les données et les outils disponibles pour évaluer les conceptions et les pratiques locales relatives au genre.

3.5 Actions fondées sur les droits et dynamique « du local à l'international »

Dans toutes nos actions, nous cherchons à appliquer une approche fondée sur les droits, en alliant les droits fondamentaux à des applications pratiques pour remédier aux vulnérabilités avec l'aide des populations locales et de les détenteurs d'obligations. Nous encourageons les personnes avec lesquelles nous travaillons à défendre leurs droits car nous constatons que la privation des droits et des libertés est souvent à l'origine de la vulnérabilité et de la pauvreté. Dans le cadre de sa démarche fondée sur les droits, la FLM s'implique régulièrement dans le plaidoyer sur des questions importantes partout où nous agissons.

Notre action fondée sur les droits et le plaidoyer s'inscrit au niveau local, dans les communautés dans lesquelles nous travaillons, pour permettre aux populations locales de défendre leurs droits et de nouer le dialogue avec les responsables locaux afin de trouver des solutions et des modes d'action.

À partir de cet engagement local, la FLM travaille avec des partenaires pour diffuser son plaidoyer aux niveaux national et international afin d'obtenir des changements de politiques et de pratiques. Ce type de transformations à un degré plus élevé consolide les résultats positifs pour les personnes tout en garantissant des changements de façon plus générale sur des questions de droits spécifiques. Nous appelons cela notre dynamique « du local à au mondial », qui consiste à exploiter nos années d'expérience sur le terrain et de dialogue privilégié avec les petites communautés pour sensibiliser la communauté internationale et provoquer des actions collectives. Les programmes d'opérations par pays sont également en mesure de tirer profit de notre poids international afin d'obtenir des bénéfices à l'échelle locale et nationale. Nous souhaitons utiliser cette dynamique dans tous nos domaines d'intervention, avec des actions aux niveaux local, national et mondial.

3.6 Engagement pour la durabilité et une faible empreinte carbone

Nous nous efforçons de mettre en place progressivement la résolution adoptée lors de l'Assemblée de la FLM de 2017 pour répondre à la crise climatique. Par conséquent, nous cherchons à consolider nos efforts pour instaurer une justice climatique et tendre vers un bilan neutre en carbone, notamment en améliorant l'efficacité énergétique et en remplaçant les énergies fossiles par des énergies renouvelables dans nos interventions, en économisant l'eau et en sensibilisant à la protection de l'environnement, partout où nous pouvons.

3.7 Comportement exemplaire du personnel

Nous attendons du personnel du Département d'entraide mondiale une conduite morale et éthique à tous les échelons. Où que nous agissions, nos équipes sont tenues de nous rendre des comptes et de traiter tout le monde avec la plus grande dignité. Nous sommes conscients que lors de crises humanitaires et dans les opérations à croissance rapide qui requièrent d'engager beaucoup de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, nous devons être plus attentifs et consciencieux afin de garantir que toutes nos équipes connaissent et appliquent le Code de conduite à l'intention du personnel de la FLM. Nous veillons à garantir que nos mécanismes de retour d'information et de plaintes soient rigoureux et en place dès le début du projet, de sa conception à sa mise en œuvre, afin d'éviter et de traiter tout manquement de façon efficace.

4.

RÉSEAUX ET COLLABORATIONS

Nous avons conscience d'être plus efficaces lorsque nous travaillons de concert avec d'autres, c'est pourquoi le Département d'entraide mondiale agit au travers de partenariats et de réseaux stratégiques. La gestion de ces relations dans un esprit de coopération et de responsabilité mutuelle est essentielle pour la viabilité future et l'efficacité de nos programmes. Ces partenariats sont conclus à tous les niveaux, des communautés locales aux réseaux mondiaux.

4.1 Communautés locales

Il est essentiel de coopérer avec les communautés et les populations locales afin de garantir que nos programmes impliquent les personnes les plus compétentes de la façon la plus pertinente. La nature et l'étendue de ces relations varient en fonction du contexte. Les communautés englobent tant les organisations communautaires de base ou au niveau du village que les Églises locales ou d'autres groupes d'inspiration religieuse. La voix des communautés locales est prise en compte dans tous les aspects du

cycle de projet et c'est devant elles que nous sommes responsables en dernier ressort.

4.2 Société civile

Nous mettons en relation les membres de la communauté et les initiatives et organisations communautaires avec d'autres acteurs de la société civile pour faire entendre leur voix, amener des changements politiques constructifs et garantir que la mise en œuvre au niveau local inclue tout le monde et ne soit pas réservée à quelques privilégié-e-s.



Parmi les acteurs de la société civile, on trouve des ONG locales, nationales et internationales ainsi que des acteurs d'inspiration religieuse comme nos Églises membres. Autant que possible, nous prenons part et contribuons aux groupements et plates-formes locales, nationales et internationales de la société civile afin de peser sur les politiques générales et de défendre la mise en place d'engagements pour les droits humains assortis d'une obligation redditionnelle. Notre démarche consiste à participer et renforcer les réseaux de la société civile lorsqu'ils existent et de ne créer de nouvelles actions que lorsque c'est nécessaire et décidé d'un commun accord. De ce fait, grâce à notre siège situé à Genève et en tant qu'ONG accréditée auprès des Nations Unies, nous faisons bénéficier des plates-formes locales et nationales de nos connexions internationales pour appuyer et mener une action commune.

4.3 Églises membres de la FLM

La FLM est une communion mondiale de 148 Églises membres. Lorsqu'il le peut, le Département d'entraide mondiale œuvre avec des Églises locales sur le

terrain pour la diaconie, le service aux autres. Nous cherchons une collaboration plus étroite avec les Églises membres afin que notre approche soit la plus pertinente et durable possible.

4.4 Gouvernements et autres détenteurs d'obligations

Le Département d'entraide mondiale est conscient que la viabilité d'un programme dépend de l'engagement des gouvernements. En travaillant étroitement avec les autorités locales, régionales et nationales, nous pouvons œuvrer de manière constructive aux côtés des principaux détenteurs d'obligations mais également assurer l'accès des humanitaires. Lors d'une mission pour répondre à des crises violentes ou dans des environnements restrictifs, la priorité dans notre relation avec les autorités et autres responsables est d'obtenir l'accès aux personnes et aux lieux où les besoins humanitaires sont les plus pressants.

En parallèle et selon le contexte, nous renforçons les capacités, améliorons les mécanismes de coopération

entre intervenants sur le terrain et demandons des comptes aux détenteurs d'obligations concernant le respect des droits. Alors que nous mettons en place des synergies entre les responsabilités des États et la nôtre, nous travaillons également avec les communautés et la société civile pour faire pression sur les détenteurs d'obligations en faveur du changement. Car en fait, dans certaines zones où nous œuvrons, nous savons que les personnes sont maintenues dans des situations de vulnérabilité en raison de l'incapacité ou du manque de volonté des détenteurs d'obligations d'assumer leurs responsabilités. En outre, il arrive que les pouvoirs publics soient attaqués dans certains contextes, ce qui peut entraver leur capacité à s'acquitter de leurs responsabilités. Même dans ces situations, le Département d'entraide mondiale de la FLM cherche à garantir la défense des droits et l'accès aux services pour toutes et tous, en gardant à l'esprit sa vision fondée sur les droits.

4.5 Communautés œcuméniques et pluriconfessionnelles

En tant que membre fondateur de l'Alliance ACT, le Département d'entraide mondiale continue à jouer un rôle actif auprès des autres membres sur le terrain, dans les forums nationaux, auprès des bureaux régionaux et au sein du Secrétariat à Genève. Notre objectif est de traiter les urgences de façon coordonnée, opportune et efficace grâce aux mécanismes mis en place par ACT.

Conformément à la Déclaration d'intention signée par le Département d'entraide mondiale et Caritas

Internationalis en 2016, nous aspirons à renforcer nos liens avec l'Église catholique afin d'engendrer ensemble des changements durables dans les vies de celles et ceux qui souffrent de la pauvreté, des catastrophes et de la marginalisation.

Nous cherchons à sceller des partenariats avec les organisations d'autres religions afin de valoriser le travail humanitaire et de développement dans des contextes religieux à l'échelle politique et opérationnelle. En particulier, nous continuons d'examiner les possibilités de partenariat avec le Secours islamique mondial, sur la base du protocole d'accord général renouvelé en 2017 entre les deux organisations.

4.6 Organisations associées

Le Département d'entraide mondiale a tissé des liens de longue date avec les organismes des Églises membres de la FLM impliqués dans l'aide humanitaire et le développement. Les organisations associées représentent une part importante du financement des programmes et nous collaborons étroitement avec elles dans certains domaines comme la planification des programmes et des opérations, l'élaboration des politiques, les plaidoyers communs et le détachement de personnel.

Le paysage est en constante évolution car certaines organisations associées cherchent à développer leurs propres opérations au moyen de bureaux nationaux, notamment dans des pays où nous sommes présents. Nous continuerons de mener des réflexions stratégiques avec toutes les organisations associées en vue de développer une coopération mutuellement avantageuse.

4.7 Agences des Nations Unies

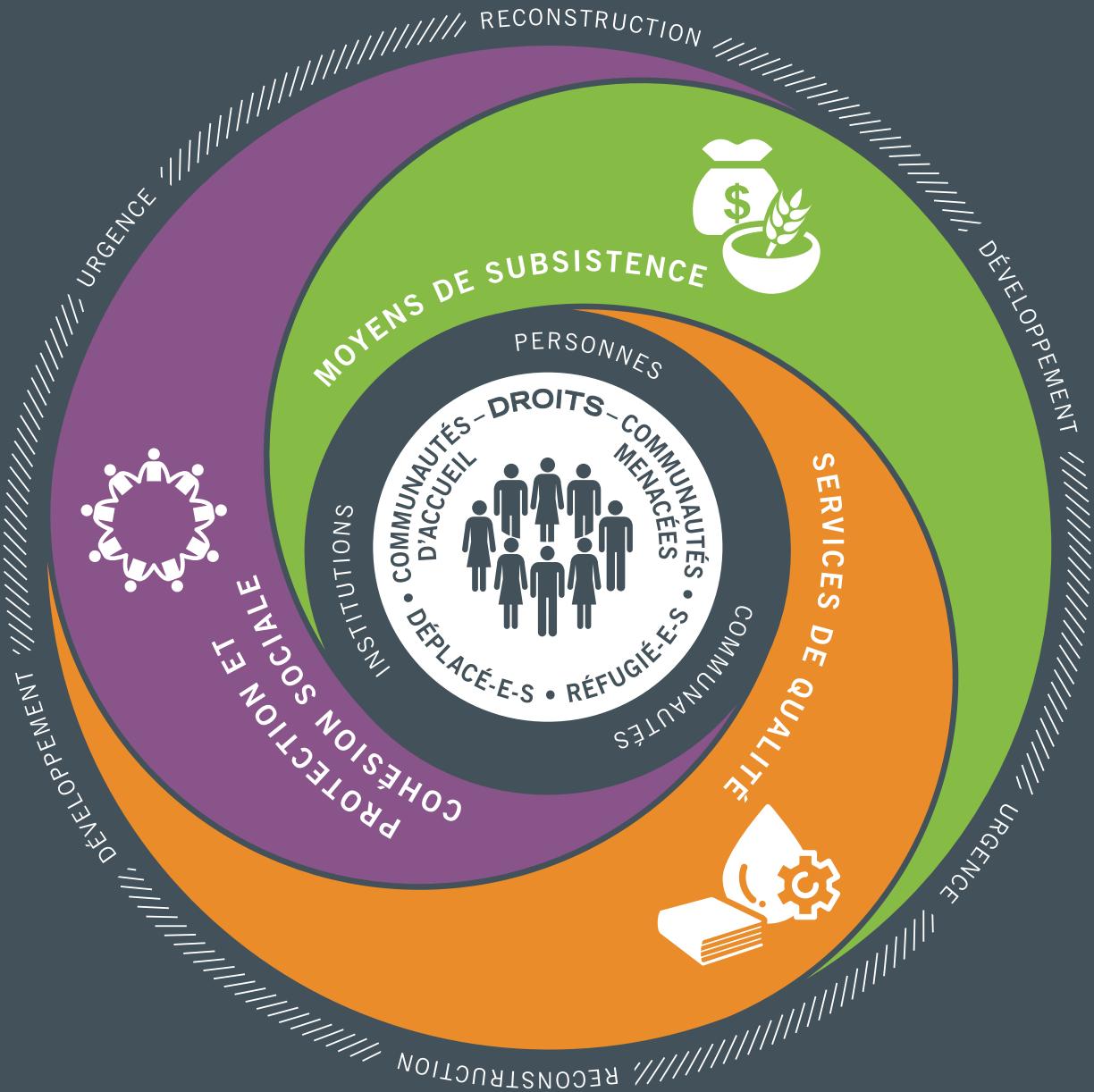
Le Département d'entraide mondiale a une longue tradition et une excellente réputation en termes d'aide humanitaire, ce qui fait de nous un partenaire opérationnel fiable de premier plan pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial (PAM) avec l'objectif stratégique de renforcer et d'améliorer ces partenariats à l'échelle mondiale. Nous prenons également part aux structures de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies et aux réseaux des Nations unies dédiés à des questions thématiques et opérationnelles spécifiques comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4.8 Réseaux internationaux

Le Département d'entraide mondiale joue un rôle dans d'autres réseaux et organisations humanitaires internationaux, notamment au Comité directeur pour l'action humanitaire (SCHR), à l'Alliance de la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité (CHS), au Conseil international des agences bénévoles (ICVA), dans les Organisations volontaires de coopération dans les situations d'urgence (VOICE) et dans le réseau de normes Sphère.

Nous soutenons et nous participons activement à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) tout en cherchant à intégrer les Principes d'Istanbul dans nos plans et pratiques dans le cadre d'un effort commun pour accroître l'efficacité des politiques de développement.

Le dialogue rapproché et notre coopération avec le HCR sont renforcés au niveau mondial du fait de notre présence à Genève. Nous sommes des contributeurs dynamiques du processus de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui permettent à notre action de plaider mondial de soutenir notre impact à l'échelle locale et nationale.



5.

ENSEMBLE DES PROGRAMMES

Notre ensemble de programmes présente trois domaines d'expertise dans lesquels le Département d'entraide mondiale de la FLM dispose déjà d'une expérience et d'une réputation solides.

Il se concentre notamment sur la protection et le respect des droits des réfugié-e-s, des personnes déplacées dans leur propre pays (PDIP) et des rapatrié-e-s ainsi que ceux des communautés d'accueil et menacées à disposer de :

- **moyens de subsistance ;**
- **accès à des services de qualité ; et**
- **protection et cohésion sociale.**

Lors des périodes stratégiques précédentes, les approches humanitaires, de développement et de plaidoyer ont structuré notre travail. Dans la présente stratégie, nous mettons en avant notre savoir-faire dans chaque domaine.

De ce fait, ces trois domaines concernent les phases humanitaire, de reconstruction et de développement de notre travail et comprennent chacun des actions de plaidoyer et une démarche fondée sur les droits.

Cela définira et affinera notre capacité à répondre aux critères internationaux, tout en renforçant notre position en tant qu'acteur unique de la réponse internationale aux déplacements, à la pauvreté et à l'injustice.

Notre ensemble de programmes

S'intéresse avant tout aux réfugié-e-s, déplacé-e-s internes, rapatrié-e-s et communautés d'accueil et menacées

Les trois domaines d'action des programmes sont tous formulés de manière à promouvoir les droits humains et assurent de façon implicite les droits étayés par les normes internationales relatives aux droits humains³.

Nous pensons que chaque personne a le droit de mener une vie digne, de recevoir et d'avoir accès à des services de qualité et de vivre dans un environnement social protecteur et cohésif.

Est délibérément intégré et complémentaire

Nos domaines d'action sont interdépendants, ce qui confirme leur complémentarité : un domaine

peut avoir besoin de l'appui d'un autre afin de prendre toute son ampleur. Le droit à bénéficier de services de qualité peut être une condition préalable aux interventions favorisant des moyens de subsistance solides, par exemple, et il peut être nécessaire de l'intégrer aux mesures relatives à la sécurité et à la protection de certains groupes. Ceci peut comprendre l'installation d'un sentiment général de sécurité et de confiance entre différents groupes en matière d'emploi et de commerce ou encore l'incitation à la cohésion sociale et à la cohabitation pacifique ainsi qu'à la libre circulation des biens et des personnes. C'est pourquoi, où que nous œuvrions, nous tendons à intégrer nos solutions dans ces trois domaines, directement ou indirectement au travers de partenariats avec d'autres acteurs afin de compléter mutuellement nos actions. Ceci signifie que nos projets abordent souvent plusieurs domaines d'action de nos programmes plutôt qu'un seul.

3 Droit de disposer de moyens de subsistance : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Droit à bénéficier de services de qualité : Déclaration universelle des droits de l'homme et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Droit à la protection et à la cohésion sociale : Pacte international relatif aux droits civils et politiques et autres conventions fondamentales comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

**Est mis en place sur trois niveaux :
individuel, communautaire et institutionnel**

Outre l'association des trois domaines d'action des programmes chaque fois que c'est possible, chaque domaine s'efforce de fonctionner simultanément sur trois niveaux : individuel, communautaire et institutionnel. Au niveau institutionnel, il y a également trois axes : nous travaillons avec les détenteurs d'obligations à l'échelon local, national et international. De cette façon, nous optimisons notre valeur ajoutée non seulement en tant qu'acteur concret implanté dans la communauté mais également en tant qu'organisation internationale.

L'échelon individuel opère au niveau des foyers et des personnes, qui ont besoin de soutien ciblé, de services ou de renforcer leurs compétences afin de se protéger des discriminations ou parce que leurs besoins sont spécifiques.

L'échelon communautaire comprend la préparation et l'autonomisation des communautés afin qu'elles puissent revendiquer et défendre collectivement leurs droits, dénoncer les violations et prendre part à la recherche de solutions à long terme. Lorsque nous travaillons avec les communautés, nous cherchons avant tout à soutenir le développement de réseaux et structures locaux comme moyen de donner davantage de poids à la société civile locale et de favoriser l'émergence d'un encadrement juste et impliqué au niveau local, afin de garantir la pérennité de nos actions. Pour cela, nous sommes en relation avec les Églises membres de la FLM et des communautés d'autres religions ainsi que d'autres organisations de communautés de base.

L'échelon institutionnel existe au niveau local en travaillant avec les autorités locales et autres détenteurs d'obligations pour obtenir des avancées en termes de moyens de subsistance, de services de qualité, de protection et de cohésion sociale. Au niveau national, cela implique de jouer un rôle actif dans les alliances de la société civile ou de nouer des partenariats avec d'autres acteurs du secteur privé ou des ONG afin d'orienter les politiques et de contrôler que les autorités et les autres acteurs traduisent effectivement leurs engagements en actes. Au niveau international, la FLM a un rôle de défenseur auprès de ses partenaires, notamment les Églises membres de la FLM et, plus largement, la société civile, afin de fixer les engagements pris par les détenteurs d'obligations sur la scène internationale.

Couvre l'urgence, la reconstruction et le développement

Dans les trois domaines d'action des programmes, le Département d'entraide mondiale s'attachera tout particulièrement à faire le lien entre les interventions de secours et le travail de reconstruction et de développement.

Notre œuvre humanitaire met en avant la nécessité pour nous d'être préparé-e-s à l'urgence et de savoir évaluer et proposer des interventions adaptées. Nous savons également que pour travailler dans un contexte marqué par des États fragiles et défaillants, des catastrophes ou des conflits, les acteurs du secteur de l'humanitaire et du développement doivent mener des actions complémentaires et simultanées.

Ainsi, lorsque les États excluent ou ignorent une partie de leur population, une action humanitaire de principe doit être entreprise.

Les acteurs du développement doivent s'impliquer au plus tôt et de façon durable dans les interventions humanitaires.

Le Département d'entraide mondiale est bien placé pour faire le lien entre humanitaire et développement, en réagissant rapidement aux crises et en instaurant la résilience dès le départ.

Cette approche est particulièrement utile lorsque nous traitons des crises complexes et longues, où nous pouvons mettre en œuvre davantage de solutions à long terme et orientées vers le développement aux côtés des partenaires humanitaires locaux et internationaux.

Nous permet d'adapter nos actions lorsque le contexte évolue

L'une de nos spécificités est de savoir nous adapter à des contextes en évolution et modifier nos solutions afin de tirer le meilleur profit de nos efforts. Les lieux où nous intervenons sont très variés et même dans un pays donné, les situations locales peuvent évoluer rapidement. Il arrive qu'une configuration nécessite une action d'urgence alors qu'une autre demande un travail de reconstruction et de développement. De même, un pays peut régresser d'un contexte de reconstruction à une phase d'urgence ou encore une urgence peut se transformer en une crise à long terme si elle n'est pas traitée.

Pour réagir aux changements de contexte, nous devons soutenir la résilience à long terme des communautés avec lesquelles nous travaillons. La résilience profite non seulement aux personnes qui sont déjà dans un contexte de crise mais également aux personnes vulnérables aux crises, qui peuvent avoir à cohabiter avec d'autres groupes vulnérables dans les mêmes régions.

Nos premières interventions dans une situation de crise consistent en général à répondre aux besoins immédiats des communautés et populations locales afin que leur situation se stabilise, ce qui permet d'établir un rapport de confiance pour ensuite mettre en place la reconstruction et le développement à plus long terme.

Une agricultrice transporte des pierres pour construire des canaux d'irrigation et des terrasses de rétention d'eau, dans le cadre d'un projet « argent contre travail » de la FLM en Éthiopie.

Photo : FLM/Magnus Aronson.





5.1 Domaine d'action : moyens de subsistance

Le Département d'entraide mondiale a pour but d'autonomiser et de rendre les personnes et les communautés résilientes et économiquement indépendantes grâce à la protection et l'augmentation des ressources, le renforcement des capacités et la promotion d'actions de production afin qu'elles puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux et diversifier leurs revenus. Nous travaillons également avec les détenteurs de droits et les détenteurs d'obligations afin de garantir que le cadre institutionnel permette l'instauration de moyens de subsistance pérennes et résilients.

La protection, la sécurité et la cohésion sociale sont des conditions préalables à la mise en place de moyens de subsistance résilients et il faut disposer de services de qualité pour établir un environnement propice au développement de moyens de subsistance effectifs. Les inégalités entre les sexes pour des raisons culturelles, religieuses, de rapports de force inégaux et d'accès inégal aux ressources que sont la terre, l'instruction et les services signifient que nous devons commencer par analyser les rapports de force entre les sexes et identifier les vulnérabilités dans le cadre des programmes concernant les moyens de subsistance.

5.1.1 Soutien aux moyens de subsistance des personnes et des foyers

Nous nous concentrons sur les personnes qui sont confrontées à l'insécurité alimentaire, à une irrégularité de revenus et à des ressources précaires ou inaccessibles. Nous voulons les aider à créer des stratégies d'adaptation en développant leurs compétences, leurs outils et leurs réseaux afin de subvenir à leurs propres besoins et de se remettre des chocs et des pressions. Nous ciblons les foyers les plus vulnérables pour y favoriser l'acquisition de compétences et la création de revenus, avec une attention toute particulière portée aux femmes et aux jeunes.

Nous encourageons l'entrepreneuriat individuel chez les personnes qui souhaitent se doter de compétences particulières et qui ont accès à des ressources ou au crédit. Ceci a en général des retombées positives sur les autres. En raison de l'évolution des contextes et des besoins, nous favorisons la diversité des projets concernant les moyens de subsistance après étude et analyse du marché local.

5.1.2 Moyens de subsistance au niveau communautaire

Une communauté représente davantage que la somme des foyers qui la composent. Nous nous intéressons aux projets de petite envergure ancrés dans la communauté, conçus pour employer d'autres personnes, améliorer l'accès aux marchés et aux services financiers.

Notre but est d'augmenter la capacité à conserver les moyens de subsistance et donc à favoriser la résilience et l'indépendance, notamment par rapport aux menaces climatiques et environnementales.

L'amélioration de la connectivité, la numérisation et l'accès à une alimentation électrique fiable et de préférence durable, issue des énergies renouvelables, encouragent le développement économique dans les contextes ruraux et urbains, ce qui permet ensuite de créer des moyens de subsistance plus résilients et plus respectueux de l'environnement. Chaque fois que c'est possible, les sources d'énergie renouvelable et les solutions à l'échelle communautaire sont soutenues afin de limiter les risques que le développement de l'activité économique peut faire peser sur l'environnement en plus des changements climatiques.

Nous souhaitons faire prendre conscience de l'impact de notre soutien aux projets de mise en commun des moyens de subsistance entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil. Cette démarche se traduit par une meilleure cohésion sociale et une cohabitation pacifique entre ces communautés, notamment grâce à l'importance accordée aux responsables locaux et à la jeunesse.

Pour favoriser la résilience, nous militons pour un meilleur accès des personnes avec lesquelles nous travaillons aux informations concernant les services fondamentaux fournies par les institutions et les marchés de première importance.

Cela comprend le renforcement des capacités, en investissant dans les établissements de formation, en créant des infrastructures de production, en permettant l'accès aux services financiers et grâce au développement d'organisations communautaires et d'associations économiques locales.

5.1.3 Soutien des moyens de subsistance aux niveaux institutionnel et politique

Le Département d'entraide mondiale tend à développer les compétences des autorités locales et des autres acteurs locaux pour prendre en charge et assumer les projets communautaires relatifs aux moyens de subsistance. Nous augmenterons également les programmes fondés sur le respect des droits afin de promouvoir des politiques favorables dans nos actions de plaidoyer et de défense concernant les questions de droit foncier, de souveraineté alimentaire, de droit du travail et de protection juridique. À l'échelon local, nous soutenons les communautés qui défendent leur droit à disposer de moyens de subsistance et de terres ; l'environnement ; les services de développement de l'agriculture ; la réduction des risques liés aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques ; et la protection contre les aléas naturels et les pertes et dégâts liés aux changements climatiques.

Nous cherchons à contrer les inégalités liées ou non au genre pour l'accès aux moyens de subsistance en analysant le contexte, en faisant prendre conscience du problème et en élaborant ensemble des démarches pour contester les modèles qui maintiennent les inégalités au niveau individuel, familial et communautaire.

Notamment, nous soutenons les politiques agricoles sensibles aux questions de genre ainsi que les interventions ciblées comme la promotion de l'accès à la terre et à l'héritage pour les femmes, la suppression des dispositions juridiques permettant la discrimination et le développement de l'accès aux technologies, au marché et au crédit.

Pour porter cet engagement institutionnel au cœur des sphères nationale et internationale, nous agissons auprès des alliances nationales de la société civile qui cherchent à garantir la transparence et la justice dans la répartition des principales ressources entre les locaux. Dans les forums internationaux, la FLM travaille avec des partenaires pour obtenir des engagements dans les domaines du climat, de la répartition des terres et de l'égalité entre les sexes qui protègent les droits économiques, culturels et sociaux des personnes et des communautés.

Une fillette déplacée qui étudie dans un espace d'enseignement provisoire géré par la FLM à Sittwe, au Myanmar, montre les cahiers d'exercices qu'elle vient de recevoir.

Photo : FLM/C. Kästner.





5.2 Domaine d'action : services de qualité

Nous pensons qu'un accès équitable à des services de qualité tels que l'éducation, l'eau, l'énergie et la santé est un droit qui doit être revendiqué par les femmes et les hommes, les filles et les garçons afin d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous, d'assurer le respect et l'exercice de leurs droits humains et de s'épanouir. La prestation de ces services est entièrement à la charge des autorités locales et nationales. Lorsqu'un service ne sera plus assuré, notamment en temps de crise grave, le Département d'entraide mondiale assurera une aide humanitaire vitale aux personnes déplacées, là où nous serons les plus utiles.

Quelle que soit la situation, nous nous engageons à n'assurer ces services que pour la durée strictement nécessaire et nous chercherons en priorité à mettre face à face les titulaires de droits et les détenteurs d'obligations, afin que les communautés locales puissent défendre et obtenir le droit à bénéficier de services de qualité, conformément aux principes fondamentaux des droits humains. À ce titre, nous ciblerons en priorité l'amélioration de l'accès communautaire à l'eau et à l'assainissement, à une

instruction appropriée, à une énergie abordable et à une connectivité mobile et à internet. Lorsque c'est nécessaire et possible, nous nous efforcerons de créer des liens entre les communautés et d'autres ONG spécialisées et des institutions privées pour mener des actions conjointes de plaidoyer et pour mettre en commun notre savoir-faire technique collectif afin d'optimiser les résultats globaux à court, moyen et long terme.

5.2.1 Satisfaire les besoins fondamentaux des personnes en temps de crise

Lorsqu'une crise survient ou qu'une situation devient chronique en raison d'une gouvernance affaiblie, défaillante ou contestée, le Département d'entraide mondiale répond aux besoins fondamentaux par des distributions de nourriture, d'eau potable, d'installations sanitaires, d'abris ou d'articles d'urgence de base à la fois en nature et par le biais de transfert d'argent et de bons. Nous réclamons et fournissons des services d'accueil chaleureux et nous soutenons une procédure d'enregistrement équitable afin de créer un environnement sécurisé pour les personnes qui fuient un conflit ou toute autre catastrophe.

Nous maintenons le droit à une éducation en offrant directement des services d'instruction de base lors de situations de déplacement lorsque les gouvernements ne peuvent fournir une instruction appropriée. Nous assurons le droit aux soins de santé des personnes jusqu'à ce qu'elles puissent avoir accès à des services de soins de qualité standard en proposant des interventions médicales lorsque nécessaire ou en mettant en relation les patients avec les ONG spécialisées dans les soins de santé et avec d'autres services de soin privés.

5.2.2 Consolider les services à l'échelon communautaire

Comme les actions humanitaires nationales et internationales sont de plus en plus axées sur l'intégration des personnes déplacées dans les communautés d'accueil, nous tendons à nous éloigner de la gestion des camps de réfugié-e-s pour nous intéresser aux manières de consolider la fourniture de services au niveau de la communauté.

Nous soutenons à la fois l'enseignement formel et informel. Lorsque les personnes déplacées et les membres de la communauté d'accueil reçoivent un enseignement commun, nous soutenons les autorités et les communautés locales afin d'améliorer les infrastructures scolaires et leur capacité d'accueil pour favoriser la cohésion sociale et la cohabitation pacifique. De même, nous encourageons les programmes de formation professionnelle pour les jeunes et les autres groupes vulnérables.

Nous œuvrons pour améliorer l'accès sûr et équitable à l'eau et à des installations sanitaires en quantité suffisante. Cela comprend l'amélioration des infrastructures et le renforcement des capacités de la communauté pour gérer et entretenir ces installations, en partenariat avec les autorités locales.

Nous travaillons également avec les communautés et les autorités pour limiter l'apparition de maladies d'origine hydrique par la sensibilisation à l'hygiène, et pour améliorer l'accès de la communauté à des soins de santé de qualité. L'accès de la communauté à des sources d'énergie renouvelable et à Internet seront davantage pris en charge. Ces services sont essentiels pour sortir les personnes de la pauvreté et de l'isolement, car ils favorisent à la fois les moyens de subsistance et la cohésion sociale.

5.2.3 Consolider les politiques et institutions en charge de la fourniture de services

L'accès à des services de qualité dépend fortement de notre influence sur les politiques et cadres juridiques pertinents et de l'application de normes de qualité. Nous travaillons de façon constructive avec les gouvernements et les détenteurs d'obligations et nous leur demandons des comptes sur les engagements pris envers les populations, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à l'eau, aux soins de santé et à des sources d'énergie abordables. Nous travaillons avec des acteurs privés et militons pour une couverture mobile et internet soumise à des mesures de protection des données appropriées, notamment la protection du droit à l'information des personnes.

Même en cas de crise humanitaire, nous gardons à l'esprit que notre rôle en tant qu'ONG n'est pas de devenir un fournisseur de services sur le long terme. Nous cherchons au contraire à transmettre cette fonction aux responsables appropriés.

Du fait que le Département d'entraide mondiale bénéficie d'une excellente image auprès des communautés, des gouvernements et d'autres acteurs de ce type, nous avons une position idéale pour travailler à la défense des droits chaque fois que c'est possible, au niveau local, national et international. Nous continuerons à exiger que les personnes puissent bénéficier d'un niveau de vie digne, d'une instruction et d'autres droits fondamentaux. Cette action est menée à la fois avec et pour les personnes et les communautés elles-mêmes, en faisant usage de notre stature internationale d'acteur reconnu au sein de la société civile pour faire progresser leurs droits et auprès d'assemblées nationales et internationales comme le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, de gouvernements influents et du secteur privé.

Afin d'enrayer la vulnérabilité des communautés, provoquée par les conflits armés en Colombie, la FLM permet aux agriculteurs et agricultrices locaux de devenir autonomes pour assurer à la fois leur résilience structurelle et leur sécurité alimentaire.

Photo : Église de Suède/Therése Naomi Jonsson





5.3 Domaine d'action : protection et cohésion sociale

L'objectif du Département d'entraide mondiale en termes de protection et de cohésion sociale est de permettre aux personnes et aux communautés de mener une vie digne dans un environnement sûr où elles peuvent se faire entendre sans craindre ni les discriminations, ni les mauvais traitements, ni l'exploitation. Dans tous les environnements et les programmes, le but ultime est atteint lorsque les droits des personnes sont respectés et protégés et que les personnes comme les communautés peuvent s'épanouir.

Les personnes sont mieux protégées lorsqu'elles se sentent compétentes et moins vulnérables aux menaces susceptibles de peser sur leur bien-être et leurs moyens de subsistance, ainsi que lorsque les capacités de cohésion au niveau local sont renforcées.

Nous pensons que les personnes avec qui nous travaillons doivent être les protagonistes de leur propre protection. Notre rôle en tant qu'agent extérieur doit être avant tout d'identifier les

compétences et projets existants d'entraide, de protection et de cohésion sociale et de s'appuyer dessus.

5.3.1 Soutenir le respect des droits humains fondamentaux des personnes et des familles

Nous effectuons des missions d'évaluation des risques en matière de protection en vue de préciser la mise en œuvre d'une protection spécifique, en plus de l'intégration généralisée de la protection dans nos programmes.

Nous sommes solidaires des titulaires de droits, de la société civile, des autorités et des organismes des Nations Unies pour protéger, respecter et garantir les droits humains fondamentaux en fonction des priorités établies par les communautés avec lesquelles nous travaillons. Cette démarche associe directement les actions et projets de protection à ceux relatifs aux services de qualité et aux moyens de subsistance.

Notre travail sur la protection donne la priorité aux droits des personnes, familles et communautés les plus vulnérables en les aidant à défendre et exercer leurs droits à l'aide humanitaire et à ne pas subir de discrimination, et en réduisant le risque de violence sexuelle et sexiste et d'autres injustices liées au genre et l'exploitation et la maltraitance des enfants. Nous proposons un soutien psychosocial aux personnes ayant subi des traumatismes, en orientant toujours les personnes ayant besoin de soins plus spécialisés vers la structure appropriée.

Appliquer et faire appliquer la Norme humanitaire fondamentale dans tous les programmes est indispensable pour notre crédibilité auprès des personnes avec lesquelles nous travaillons.

5.3.2 Valoriser la protection et la cohésion sociale à l'échelle de la communauté

Le Département d'entraide mondiale identifie et renforce à dessein les aptitudes et les initiatives d'autoprotection, de cohésion et de développement des personnes et des communautés car nous pensons qu'elles sont les mieux placées pour assurer leur propre protection. Nous implantons nos programmes grâce à la participation croissante de la communauté, la consolidation des structures de gestion communautaire et l'établissement de systèmes de protection et de cohésion. Des mesures de protection spéciales ciblent les groupes et les communautés les plus vulnérables, en fonction des besoins. Nous constatons et soutenons l'engagement dynamique et positif des communautés religieuses dans ce travail, afin de raffermir les valeurs sociales d'inclusion et les actions en faveur de la protection des plus faibles.

L'essentiel de notre travail dans ce domaine a lieu au niveau de la communauté car il permet d'obtenir collectivement le meilleur rendement en termes de protection des personnes. Nous cherchons à instaurer la cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans les communautés où nous travaillons en vérifiant que chaque projet est associé à une stratégie gouvernementale appropriée.

En tant qu'acteur dynamique dans la protection des personnes, familles et communautés vulnérables, nous participons à l'émergence de réseaux et structures de protection établis au niveau de la communauté, portant une attention particulière à la protection de l'enfant, à la participation des enfants et des jeunes, à l'émancipation des femmes et à la justice de genre, au droit foncier, à la consolidation de la société civile et à la prévention des catastrophes.

5.3.3 Consolider les cadres institutionnels, juridiques et politiques relatifs à la protection

Grâce à la confiance que nous inspirons, à notre légitimité et à notre histoire de relations étroites avec les communautés, la FLM réclame et défend activement la consolidation des institutions et la mise en œuvre de structures de protection aux niveaux local, national, régional et mondial. Nous soutenons les efforts réalisés localement pour établir des politiques, des lois (notamment dans le domaine du droit de la

famille et coutumier), des structures et des systèmes inclusifs, protecteurs et non-discriminatoires. Nous assistons également d'autres entités afin d'identifier et de mettre en place des solutions durables pour les personnes, les familles et les communautés. Nous nous engageons notamment à favoriser l'adoption et l'application de lignes directrices pour la mise en place de programmes psychosociaux tenant compte des religions dans le secteur humanitaire.

En faisant évoluer l'engagement institutionnel de l'échelle locale à nationale puis internationale et en travaillant dans le domaine des droits en général, nous nous établissons comme acteur utile de la société civile et nous collaborons pour défendre les droits des personnes avec lesquelles nous travaillons. Le Département d'entraide mondiale permet de faire entendre leurs voix dans les assemblées nationales et régionales comme sur la scène internationale, ce qui leur donne les moyens d'obtenir des engagements pour une meilleure protection, une cohésion sociale et le développement de la part des détenteurs d'obligations. La réalisation de ces engagements est contrôlée par notre présence au niveau national.

6.

SYSTÈMES ET PRATIQUES POUR ASSURER LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES DE QUALITÉ

Afin d'atteindre notre vision et de remplir notre mission dans des environnements en constante évolution et toujours plus compétitifs et dangereux, le Département d'entraide mondiale de la FLM s'engage à avoir des systèmes et des pratiques irréprochables. Nous privilégions un encadrement efficace et les processus de gestion des changements.

Nous attribuons suffisamment de moyens à ces priorités, afin d'établir une conception commune au sein de nos équipes, d'élaborer des plans mesurables et d'obtenir des résultats rapides qui donneront l'élan nécessaire. Nous investissons également dans le renforcement du potentiel technique afin de mettre en œuvre nos opérations d'après les trois domaines d'action détaillés dans la partie 5.

Les neuf domaines d'intervention ci-après ont tous la même importance et il n'y a aucun ordre de priorité dans cette présentation.

6.1 Harmonisation des structures et systèmes d'aide

Le Département d'entraide mondiale s'inscrit dans un modèle décentralisé avec des programmes nationaux variés en termes d'échelle, de nature et de contexte. Les structures et systèmes d'aide mondiaux, qui comportent une certaine proportion d'encadrement à distance, doivent s'assurer qu'il existe à tous les niveaux de l'organisation le soutien, le contrôle, la gestion des risques et les systèmes de conformité nécessaires. Au cours de cette phase stratégique, de plus en plus de systèmes et de processus seront mis en ligne.

Cette nouvelle infrastructure numérique permet aux différents services et équipes d'avoir des systèmes harmonisés, à jour et faciles à utiliser.

Les équipes recevront la formation nécessaire. La rentabilité des systèmes sera assurée par la création de pôles numériques d'excellence dans des régions spécifiques, dotés des ressources, des connaissances et du savoir-faire requis pour gérer et diffuser les informations nécessaires.

6.2 Mobilisation des ressources et financement pérenne

Le Département d'entraide mondiale s'appuie sur le schéma directeur de diversification du financement établi pendant le cycle 2013–2018. Nous nous concentrerons notamment sur les rapports coût-efficacité et qualité-prix. Ceci comprend la valorisation d'une gestion saine des ressources et la tenue de négociations plus fructueuses avec les donateurs et donatrices pour les dépenses de soutien de base. La confiance des donateurs et donatrices, leur confirmation et leur diversification sont les trois éléments clés d'un financement pérenne.

6.3 Gestion financière solide

Nous faisons appel à des systèmes modernes pour contrôler et gérer les risques financiers et utiliser les ressources en recherchant toujours le meilleur rapport qualité-prix. Nous évaluons régulièrement les décisions en matière de dépenses afin de garantir que nos ressources soient utilisées de façon optimale à tous les niveaux de notre organisation. Des outils et modèles seront mis au point pour assurer un recouvrement des coûts efficace, la responsabilisation, la conformité et les audits. Nous harmonisons et normalisons les processus d'achat et nous investissons dans des technologies permettant de simplifier les processus opérationnels, d'augmenter le travail virtuel, d'obtenir une normalisation plus élevée et d'augmenter la vitesse du traitement des données et de la transmission des informations financières.

6.4 Gestion délibérée des relations

Il est vital pour nos opérations de nouer des relations stratégiques avec les acteurs clés. Ces relations doivent être dotées des ressources adéquates et le dialogue avec ces partenaires doit être sérieux et constructif. La responsabilisation, la transparence et la visibilité sont des éléments qui doivent être mis en avant et encadrés avec nos partenaires à tous les niveaux.

Établir et gérer ces relations demande du temps, de l'énergie, du dynamisme et un travail performant de mise en réseau. Les rôles et responsabilités clés à tous les niveaux seront identifiés, attribués et dotés des ressources nécessaires.

6.5 Qualité et responsabilité

Il est essentiel pour le Département d'entraide mondiale de continuer à établir des normes de qualité et de responsabilité élevées. La responsabilité envers les populations et la transparence à tous les niveaux implique de poursuivre la création et la mise en place des systèmes, des infrastructures et des qualifications et connaissances du personnel nécessaires pour tenir cet engagement. Nous cherchons en priorité à placer des cadres et du personnel de qualité dans nos programmes d'intervention sur le terrain.

Nous continuons également à mettre au point un système solide de gestion et d'évaluation des programmes avec des résultats scrupuleux et des indicateurs de qualité

qui permettent de suivre leur état d'avancement. En outre, nous vérifions que les mécanismes nécessaires pour garantir une responsabilité interne et externe sont rigoureux et améliorés en permanence et de façon proactive, notamment la conformité à la Norme humanitaire fondamentale, la gestion efficace des plaintes et les enquêtes.

6.6 Sûreté et sécurité

Au vu de notre obligation de diligence, nous renforçons la sensibilisation à la sécurité et la capacité de gestion pour être mieux préparé-e-s à mettre en œuvre nos programmes dans des environnements dangereux. Le contexte sécuritaire évolue rapidement, ce qui a des conséquences négatives sur le travail humanitaire et de développement et nécessite une meilleure gestion des risques sécuritaires afin d'identifier les menaces qui peuvent peser sur le personnel, les ressources, les opérations et notre renommée.

Grâce à un système efficace de gestion de la sécurité, nous sommes à présent mieux capables de reconnaître les risques, de savoir quelles sont les stratégies et mesures d'atténuation et les interventions de gestion des incidents à mettre en place et quels seuils de risque peuvent diminuer l'impact et la probabilité d'un événement indésirable pour le Département d'entraide mondiale.

6.7 Gestion des connaissances et formation

Notre organisation a une culture d'apprentissage et nous cherchons en permanence à améliorer l'efficacité et la cohérence de notre travail. La gestion des connaissances englobe un ensemble de pratiques nécessaires pour identifier, créer, constituer, diffuser et permettre l'acquisition d'apprentissages et d'expérience. Il est primordial d'établir un cadre institutionnel et de concevoir des outils qui favorisent la préservation des connaissances, des expériences et des leçons tirées. Dans un contexte de renouvellement important du personnel, le Département d'entraide mondiale s'emploie à valoriser le perfectionnement continu, la préservation des savoirs comme ressource stratégique et le partage des connaissances au sein de l'organisation.

6.8 Investir dans les personnes

Disposer du personnel adéquat ayant les compétences appropriées et de systèmes de soutien établis est essentiel pour atteindre nos objectifs et notre vision et remplir notre mission. Notre personnel comprend beaucoup de membres très motivés que nous souhaitons garder et à qui nous proposons des opportunités de formation afin qu'ils puissent s'épanouir et évoluer. Nous recherchons l'équilibre et l'égalité entre les sexes et les âges à tous les échelons de notre personnel, notamment aux postes à responsabilité. Les jeunes talents et les femmes sont particulièrement mis en avant. L'investissement dans les personnes permet de former nos futur-e-s dirigeant-e-s, de soutenir les équipes qui

travaillent dans des conditions éprouvantes et de favoriser la gestion des compétences et l'évolution professionnelle.

6.9 Infrastructure verte

Le Département d'entraide mondiale harmonisera son travail avec la nouvelle politique de la FLM destinée à mettre en œuvre les dernières résolutions de l'Assemblée de la FLM relatives aux changements climatiques.

Dans la mesure où nous prônons la justice climatique, la durabilité et une faible empreinte carbone, nous nous devons de « verdir » le développement de nos infrastructures et l'entretien de nos bâtiments.

L'amélioration de l'efficacité énergétique, un recours accru aux énergies renouvelables, des mesures d'économie et de protection de l'eau et une meilleure gestion des déchets sont des étapes non seulement nécessaires pour protéger l'environnement et le climat mais également porteuses d'économies à moyen et long termes, ce qui profitera à la viabilité économique de nos opérations.

Quatrième de couverture : Une réfugiée du Soudan du Sud rentre chez elle après une distribution de la FLM au camp de réfugié-e-s d'Adjumani, en Ouganda.

Photo : FLM/M. Renaux



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE

Entraide mondiale

membre de **actalliance**



*Stratégie globale du Département d'entraide mondiale
de la Fédération luthérienne mondiale 2019-2024*

www.lutheranworld.org